



**Cour
Pénale
Internationale**

**International
Criminal
Court**

ICC-PIIDS-WTU-34/10_Fra

La CPI semaine après semaine

17 mai 2010 #34

Situation en République centrafricaine

Dans l'affaire *Le Procureur c. Jean-Pierre Bemba Gombo*, la seule actuellement en cours d'examen dans le cadre de cette situation, la Chambre préliminaire II a, le 15 juin 2009, confirmé deux charges de crimes contre l'humanité et trois charges de crimes de guerre, et a renvoyé l'accusé pour être jugé devant une Chambre de première instance. L'ouverture du procès est programmée au 5 juillet 2010.

Décisions adoptées entre le 10 et le 14 mai 2010

Le Greffe

Transmission by the Registrar of Submissions made by the Authorities of the Central African Republic pursuant to the Oral Order of the Hearing held on the 27 April, 2010

Déposée par le Greffier, le 10 mai 2010

Public Redacted Version of the Corrigendum to the Annex: Registrar's submission of an amended summary of the "Requête en vue de contester la recevabilité de l'Affaire conformément aux articles 17 et 19 (2) (a) du Statut de Rome" pursuant to rule 59 (2) of the Rules of Procedure

Déposée par le Greffier, le 12 mai 2010

Situation en République démocratique du Congo

Dans cette situation, les trois affaires suivantes sont en cours d'examen par les chambres concernées : *Le Procureur c. Thomas Lubanga Dyilo*, *Le Procureur c. Bosco Ntaganda* et *Le Procureur c. Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo Chui*. Les accusés Thomas Lubanga Dyilo, Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo Chui sont actuellement détenus par la Cour ; tandis que le suspect Bosco Ntaganda demeure en fuite. Dans l'affaire *Le Procureur c. Thomas Lubanga Dyilo*, le procès s'est ouvert le 26 janvier 2009. Le procès dans l'affaire *Le Procureur c. Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo Chui* s'est ouvert le 24 novembre 2009.

Décisions adoptées entre le 10 et le 14 mai 2010

Affaire Lubanga Dyilo

Order on numbering of evidence

Rendue par la Chambre de première instance I, le 12 mai 2010

Decision on the press interview with Ms Le Fraper du Hellen

Rendue par la Chambre de première instance I, le 12 mai 2010

Liens utiles

Les procédures se déroulant dans la salle d'audience peuvent être suivies sur le site internet de la CPI :

www.icc-cpi.int. Vous pouvez également consulter le [calendrier des audiences](#)

Des résumés audiovisuels sont disponibles sur notre [chaîne Youtube](#).

La CPI et IBA lancent ensemble une campagne visant à encourager les avocates africaines à intervenir dans les procédures engagées devant la Cour



De gauche à droite : Carine Bapita, Silvana Arbia, Mark Ellis et Héléne Cissé ©ICC-CPI

Le 12 mai 2010, la Cour pénale internationale (CPI) et l'International Bar Association (IBA) ont lancé ensemble une campagne de six mois destinée à accroître le nombre d'avocates autorisées à représenter des suspects, des accusés ou des victimes devant la CPI. Dans sa première phase, la campagne sera axée sur les pays africains. Si cette campagne rencontre suffisamment de succès, la CPI et l'International Bar Association envisageront de l'étendre à d'autres régions du monde.

« Il est essentiel pour la Cour de parvenir à une représentation égale des hommes et des femmes parmi les conseils plaidant devant elle », a déclaré Mme Silvana Arbia, le Greffier de la CPI. Mme Arbia a ajouté que « le droit de se faire assister par un conseil est un élément fondamental tant pour les suspects et accusés que pour les victimes. Si tout accusé ou toute victime devrait pouvoir choisir son conseil à partir d'une liste d'avocats hautement qualifiés, il devrait également pouvoir indiquer s'il préfère se faire assister par un homme ou par une femme. C'est d'autant plus important dans le cas de victimes de crimes tels que des violences sexuelles à l'encontre des femmes ou de crimes sexistes ».

Les avocats expérimentés qui souhaitent exercer comme conseils dans le cadre des affaires portées devant la Cour doivent être inscrits sur la liste des conseils de la CPI. Les juristes en début de carrière peuvent demander à figurer sur la liste des personnes assistant un conseil. Ces deux listes ont été créées pour s'assurer que les juristes extérieurs à la CPI qui exercent devant elle sont suffisamment qualifiés pour que toute personne concernée par une procédure portée devant la Cour bénéficie d'une représentation légale de qualité.

À ce jour, les femmes demeurent sous-représentées dans la liste des conseils de la CPI. Si aujourd'hui elles représentent 47,6 % des 63 personnes inscrites sur la liste des personnes assistant un conseil, elles ne constituent que 18,2 % des 335 personnes inscrites sur la liste des conseils. La CPI estime nécessaire d'accroître en particulier le nombre de femmes conseils originaires d'Afrique, notamment de pays dans lesquels la Cour enquête. Actuellement, moins de 4 % des conseils inscrits sur la liste de la CPI sont des femmes africaines.

Selon Mark Ellis, directeur exécutif d'IBA, « la sous-représentation des femmes sur la liste des conseils de la CPI est regrettable et il faut y remédier sans délai. IBA soutient pleinement tous les efforts déployés par la Cour pour encourager plus de femmes à demander à figurer sur cette liste car les avocates jouent un rôle essentiel dans la mise en place d'une représentation efficace et paritaire à la Cour ».

Au cours d'une campagne d'information intensive, la CPI et IBA organiseront des manifestations spéciales et distribueront des kits d'information complets, principalement par l'intermédiaire des barreaux nationaux d'un certain nombre de pays africains et européens. Outre des informations générales sur la Cour, les textes juridiques fondamentaux de la CPI et le Code de conduite professionnelle des conseils, les kits contiendront également des informations détaillées sur la façon de s'inscrire sur la liste des conseils et celle des personnes assistant un conseil. Ces kits au contenu spécialement étudié devraient faciliter le processus d'inscription sur la liste. Il sera également possible d'obtenir des copies électroniques de ces kits d'information en faisant la demande par courrier électronique, ou en les téléchargeant du nouveau site Web de la campagne via l'adresse www.icc-cpi.int.

Une manifestation spéciale avec conférence-débat et présentation vidéo sera organisée le 4 juin en marge de la Conférence de révision du Statut de Rome, qui doit se tenir à Kampala (Ouganda). Des séances d'information seront également organisées par les barreaux nationaux de Bruxelles, Paris et Londres, ainsi que dans certains pays africains. En outre, les bureaux extérieurs de la CPI en République démocratique du Congo et en République centrafricaine accueilleront des manifestations spéciales destinées à donner une meilleure visibilité à cette campagne dans les différentes régions géographiques et parmi les différents groupes d'intérêt de ces deux pays.

Durant toute la campagne, jusqu'à la fin 2010, la priorité sera donnée aux demandes présentées par les avocates qualifiées d'origine africaine.

Liens utiles

- * [Le dépliant *Appel aux avocates*](#)
- * [Le prospectus *La CPI a besoin de vous ! Appel aux avocates africaines*](#)
- * [Le poster *La CPI a besoin de vous ! Appel aux avocates africaines*](#)
- * [Le manuel *Guide à l'intention des candidats à l'inscription sur la liste des conseils de la CPI et des personnes assistant un conseil*](#)

Judge Baltasar Garzon requested to be a consultant for the Office of the Prosecutor of the International Criminal Court (DISPONIBLE UNIQUEMENT EN ANGLAIS)

The Office of the Prosecutor (OTP) of the International Criminal Court confirmed on 12 May, 2010, that it has requested Judge Baltasar Garzon of Spain, to work as a consultant for seven months, helping the office improve its investigative methods.

“Judge Garzon’s extensive experience in investigating massive crimes committed by States and non state organisations will be a great contribution to my office.” Prosecutor Moreno-Ocampo said.

Mr. Garzon has already assisted the OTP in relation to the preliminary examination the Office is carrying out in Colombia.

In addition to having high level consultants, the OTP also has a Legal Advisory Board which includes Professor Catharine A. MacKinnon of the University of Michigan Law School, who was appointed Special Adviser on Gender Crimes in November 2008; Professor Juan Méndez of the American University Washington College of Law, who since June 2009 has been Special Adviser on Crime Prevention; Professor Tim McCormack of the Melbourne Law School who in March 2010 was appointed as Special Advisor on International Humanitarian Law; and Professor Jose Alvarez of New York University who in April 2010 was appointed Special Advisor on International Law. Additionally in November 2009, Benjamin Ferencz was appointed Special Counsel to the Office of the Prosecutor and honorary member of the OTP’s advisory council. The Rome Statute mandates the Prosecutor to appoint advisers with legal expertise on specific issues, and they work on a pro bono basis.

The International Criminal Court is an independent, permanent court that investigates and prosecutes persons accused of the most serious crimes of international concern, namely genocide, crimes against humanity and war crimes.

Source : Bureau du Procureur

Calendrier

mai 2010						
lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
juin 2010						
lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
31	¹ Première Conférence de révision du Statut de Rome, Kampala (Ouganda)				5	6
7	⁸ Première Conférence de révision du Statut de Rome, Kampala (Ouganda)				12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
Evénements futurs :						
5 juillet Ouverture programmée du procès dans l’affaire Jean-Pierre Bemba Gombo						

Le calendrier est susceptible de changements de dernière minute.